

# Sommaire

---

## **Première partie : Activités du RCDP**

I. Rappels.....	2
II. Activités de l'antenne du RCDP à Ramallah.....	2
III. Activités du RCDP en France .....	5
IV. Activités du RCDP en Europe : le Réseau Européen (COEPPPO).....	7
V. Le Fonds de solidarité pour les collectivités locales palestiniennes.....	8
VI. Les outils de communication à disposition du RCDP.....	8

## **Deuxième partie : actualité des projets de coopération**

I. Panorama de la coopération décentralisée franco-palestinienne.....	9
II. Partenariats envisagés prochainement.....	11

## **Troisième partie : Dynamiques présentes et futures de la coopération**

I. La situation actuelle des mairies palestiniennes.....	12
II. Perspectives pour 2009/2010.....	13

## **Annexes**

1. Rapport de la mission à Gaza
2. Liste des collectivités locales ayant participé à l'appel à solidarité
3. Déclaration COEPPPO de Venise de septembre 2008

# Première partie : Activités du RCDP

---

## I. Rappels

### *1/ L'équipe technique du RCDP*

Le RCDP vise à promouvoir et accompagner les partenariats de coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises et palestiniennes, à travers notamment la mise en réseau des différents acteurs et partenaires français, européens et palestiniens, de la coopération décentralisée. Pour permettre la cohérence et l'efficacité des actions ou initiatives entreprises par les collectivités locales (et leurs partenaires) et par le RCDP, une équipe technique a été mise en place par Cités Unies France.

Cette permanence technique se compose comme suit :

- **Un chargé de mission à Ramallah** interlocuteur direct des villes, des ministères palestiniens et des villes et autorités européennes : Yasser Abed ;
- **Deux chargés de missions au sein du pôle Méditerranée de Cités Unies France** : Simoné Giovetti et Linda Naili.

## II. Activités de l'antenne du RCDP à Ramallah

L'antenne du RCDP à Ramallah a été mise en place afin de relayer et d'accompagner les collectivités locales françaises dans le cadre de leurs coopérations décentralisées avec les collectivités palestiniennes. Elle facilite ainsi les prises de contacts et les échanges. L'antenne RCDP à Ramallah a poursuivi ses activités au vu de ce principal objectif.

Les principales activités menées par l'antenne du RCDP à Ramallah en 2008 ont été les suivantes:

### *1/ Lien collectivités françaises/palestiniennes*

#### ➤ **Assurer un rôle d'interface entre les collectivités locales françaises et leurs partenaires**

Le rôle le plus important du RCDP est d'accompagner les partenaires, dès le début, afin de développer une coopération étroite et fructueuse. Il s'agit d'assurer et de faciliter tout type de contact entre partenaires grâce aux courriers postaux et électroniques, aux appels téléphoniques.

➤ **Aide à l'identification des partenaires**

L'existence du RCDP sur le terrain depuis longtemps aide à mieux identifier les partenaires envisagés en Palestine et à aider les collectivités françaises à bien identifier leurs partenaires en fonction de plusieurs caractéristiques : la position géographique, la gravité des besoins et les attentes, la taille, la compréhension de la coopération décentralisée, les avantages, les restrictions.

➤ **Conseiller les partenaires**

Le RCDP a accumulé plus qu'une dizaine d'années d'expérience et de travail entre les collectivités locales françaises et leurs homologues palestiniennes. Cette expérience assure la capacité du RCDP à conseiller les partenaires pour le bon développement des partenariats à travers la démarche, les volets de coopération, les besoins, l'efficacité, les restrictions, etc....

➤ **Suivi des projets**

Le rôle du RCDP ne se limite pas à l'aide pour l'identification des projets qui ciblent les priorités palestiniennes et les moyens alloués par les partenaires. Le RCDP assure également le suivi de ces projets, qui se révèle être une tâche importante. Cet appui commence dès la première étape, l'identification. Puis, il existe un suivi pour la construction des dossiers et des projets et pour assurer une bonne circulation d'informations entre partenaires.

➤ **Aide au transfert d'argent et au suivi financier**

Etant donné la complexité de la situation générale en Palestine, certaines collectivités françaises préfèrent passer par le RCDP pour soutenir des projets en Palestine. Le RCDP assure la réception des fonds et les paiements directs des fournisseurs en échange des pièces justificatives assurant la transparence. Aucune dépense ne s'effectue sans l'accord de la collectivité française concernée. Des points financiers sur le déroulement des dépenses sont aussi préparés de façon régulière à la demande des collectivités françaises.

➤ **Participation et Appui à la préparation et à l'organisation des missions en Palestine**

Le RCDP soutient les collectivités locales françaises à la préparation et l'organisation des missions en Palestine ; il s'agit d'un appui aux partenaires français et palestiniens pour assurer le bon déroulement et l'efficacité des missions ; ce soutien prend les formes de la logistique, l'accompagnement, et la participation des contenus des discussions entre partenaires.

➤ **Représentation**

L'antenne locale représente les collectivités locales françaises adhérentes du RCDP auprès des institutions palestiniennes et internationales. Le RCDP participe ainsi aux rencontres, colloques, conférences organisés en Palestine.

## ***2/ Action au niveau des collectivités palestiniennes***

### **➤ Sensibilisation**

Le RCDP sensibilise et informe les élus et responsables locaux palestiniens sur la coopération décentralisée, les partenariats et les initiatives menées dans le cadre du RCDP qui dispose d'une très bonne réputation parmi les communes palestiniennes souhaitant des partenariats avec des homologues français.

### **➤ Appui technique aux collectivités locales palestiniennes**

L'antenne sur le terrain du RCDP aide et accompagne les municipalités palestiniennes, en particulier les villages, tant au niveau des échanges avec leurs partenaires français qu'au niveau des actions qu'elles peuvent mener ou initier dans le cadre de leurs coopérations. Le RCDP vient donc en appui aux collectivités palestiniennes dans le cadre de cette coopération, appui qui peut prendre différentes formes : aide à l'identification des priorités et au choix des projets, appui à la préparation et à l'accueil des délégations françaises, la traduction, relayer les demandes de visas auprès du Consulat de France à Jérusalem lorsque les municipalités palestiniennes sont invitées par leurs partenaires français, etc.

## ***3/ Autres domaines d'action***

### **➤ Le Fonds de Solidarité pour Gaza**

Le RCDP et Cités Unies France ont décidé de lancer un fonds de solidarité des collectivités locales, dans une optique d'urgence pour faire face à la situation humanitaire de crise que traverse la population palestinienne de la Bande de Gaza suite aux bombardements israéliens de janvier 2009. Nos partenaires européens ont lancé ce même appel auprès de leurs collectivités locales.

Les sommes collectées sont destinées à apporter une aide d'urgence à la population de la Bande de Gaza.

Ces domaines d'intervention ainsi que le descriptif des activités et projets vers lesquels l'aide sera acheminée sont le résultat d'une première identification des besoins des collectivités locales palestiniennes réalisée dans le cadre d'une mission du RCDP et du CUF effectuée, du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2009 la Bande de Gaza. Le fonds de solidarité est géré directement par le RCDP. Un compte spécifique a été ouvert à cette fin. Un comité de suivi a été mis en place afin de décider de l'affectation du fonds. Le montant collecté atteint aujourd'hui 300 000 euros.

### **III. Activités du RCDP en France, 2009-2010**

#### ***1/ Échanges d'expériences, mobilisation et coordination***

Le RCDP s'est réuni de manière très régulière au cours de l'année 2009 :

- 1<sup>er</sup> au 7 mars 2009: mission d'une délégation d'élus du RCDP dans les territoires palestiniens à Gaza et en Cisjordanie.
- 9 Avril 2009 : réunion thématique du RCDP sur l'eau à la mairie de Montreuil. Cette réunion est la première d'un cycle thématique lié aux actions de la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises.
- 22 avril : réunion du RCDP au Parlement européen pour la restitution de la mission à Gaza.
- 13 mai 2009: réunion du RCDP afin de faire un bilan de la mission à Gaza et de choisir les projets que le fonds d'urgence financera.
- 8-9 Janvier et 12 juin 2009 : organisation et participation aux réunions du Réseau européen pour la paix au Proche-Orient.

#### ***2/ Représentation institutionnelle***

Le RCDP poursuit ses relations de travail et représente les collectivités locales membres auprès des institutions françaises, palestiniennes, européennes et internationales :

- La Délégation Générale de la Palestine en France,
- Le Ministère français des Affaires Etrangères,
- Le Consulat de France à Jérusalem,
- L'Agence française de développement.
- Le Conseil de l'Europe
- Le Comité des Régions
- La Commission Européenne
- Le Parlement Européen
- L'APLA

Le RCDP a été officiellement inscrit dans le document cadre de partenariat entre la France et la Palestine. Le réseau devient donc un acteur incontournable de la coopération décentralisée des collectivités locales françaises avec les territoires palestiniens.

#### ***3/ Interlocuteur des porteurs de projets***

- Le RCDP est un interlocuteur qui joue le rôle de relais et de mise en relation entre les collectivités locales et les associations, les acteurs culturels, les acteurs économiques, les universités et tout autre acteur porteur d'un projet.

#### ***4/ Une aide au montage de projet et à l'élaboration de partenariat***

- Le RCDP fournit à ses membres une aide technique et un appui au montage de projet : il met à la disposition de ses membres une information sur la situation politique, administrative, économique et sociale en Palestine (un dossier pays est d'ailleurs en cours de réalisation) des exemples de convention type entre collectivités locales ou entre celles-ci et les associations et les opérateurs techniques.
- Le RCDP assure la promotion de nouveaux partenariats : Saint Brieuc, Roubaix, Palaiseau, Ivry, Argenteuil, Angers, Besançon.
- Le RCDP assure une veille d'information sur l'état des coopérations décentralisées franco-palestiniennes (réalisation et réactualisation régulière du recensement des partenariats franco-palestiniens) et sur les mécanismes de financement de la coopération décentralisée avec la Palestine.

#### ***5/ Actions de Solidarité***

- Mission dans les territoires palestiniens en mars 2009.  
Face à la situation critique des collectivités locales palestiniennes, le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine et Cités Unies France ont lancé un appel à solidarité auprès des collectivités locales françaises. Une délégation d'élus s'est rendu sur place afin de faire un constat sur la situation dans la bande de Gaza.
- Campagne pour les villages palestiniens: lancement d'un plan de partenariat en direction des collectivités locales palestiniennes et notamment des villages.

#### ***6/ Communication***

Le RCDP, dans la mesure de ses moyens, se fait le porte-parole des actions et des objectifs de coopération des collectivités locales françaises dans diverses enceintes :

- **Colloques nationaux et internationaux:** diffusion d'informations concernant le RCDP et mobilisation du réseau dans le cadre de colloques ou conférences ayant trait aux questions du Proche-Orient :
  - Réunion au Parlement européen pour la restitution de la mission dans les territoires palestiniens de mars 2009.
  - Participation à la réunion organisée par le Conseil régional des Pays de la Loire.
- **Au sein des instances de CGLU:** notamment dans le cadre de la Commission Méditerranée.
- Le Président de Cités Unies France, Charles Josselin est intervenu au 5ème Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Istanbul en mars 2009. Charles Josselin a abordé la problématique de l'eau notamment à travers l'exemple de la Palestine.

- Une action conjointe avec le RCDP et le réseau COEPPO, pour promouvoir une vaste campagne de solidarité avec les villes et villages palestiniens menacés de disparition.
- Une collaboration de tous les groupes-pays méditerranéens de Cités Unies France à la rédaction d'un document de référence pour le Forum des Autorités Locales et Régionales de la Méditerranée en novembre 2008 à Marseille, sous la présidence française de l'Union Européenne.

#### **IV. Activités du RCDP en Europe : le Réseau Européen (COEPPO),**

##### ***1/ Rappel: Le RCDP et ses activités en Europe***

Plusieurs collectivités locales européennes, italiennes, françaises, espagnoles, belges et grecques ont entrepris, depuis décembre 2002, un processus de rapprochement ayant abouti à la création d'une coordination de pouvoirs locaux européens et de réseaux nationaux de collectivités locales, dont l'aspiration principale est de travailler pour la paix et la coopération décentralisée au Proche-Orient. L'idée de créer un Réseau de collectivités européennes est née lors de la « Conférence des collectivités et associations européennes engagées dans les Territoires Palestiniens » organisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Une Déclaration, qui signe la première étape dans l'histoire du Réseau, a été votée lors de cette rencontre le 14 décembre 2002.

Le réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPPO) représente aujourd'hui, après trois ans de travail, un important acteur fédérateur de la coopération décentralisée en direction du Proche-Orient. **Le RCDP est un des membres les plus actifs au sein du Réseau Européen et contribue à son renforcement et à ses activités.**

##### ***2/ Les initiatives du Réseau européen en 2008/2009***

- Conférence de Venise (septembre 2008) : elle avait comme objectif de développer la collaboration avec les collectivités territoriales israéliennes et palestiniennes en faveur de la paix au Proche-Orient, encourager la coopération décentralisée avec les collectivités locales palestiniennes pour faire face à l'urgence sociale, humanitaire et politique. Elle visait également à solliciter l'Union Européenne pour renforcer la coopération décentralisée, bilatérale et trilatérale, pour la paix au Proche-Orient. Enfin, elle tenait à inciter un engagement politique plus fort en faveur de la paix au Proche-Orient.
- Réunion à Barcelone en janvier 2009
- Réunion à Paris le 12 juin : plusieurs points ont été abordés :
  - La mission de COEPPO au Proche-Orient qui aura lieu en octobre parallèlement au festival de Belfort (FIMU). Une délégation d'élus de collectivités européennes se rendra en Palestine et en Israël et se réuniront lors d'une journée consacrée au réseau européen.

- La prochaine réunion du réseau prévoit d'aborder la transformation du réseau en association.

#### ***4/ Prochains rendez-vous européens en 2009/2010***

- Mission au Proche-Orient du COEPPO en octobre 2009.
- Rencontre avec le groupe de travail de parlementaires européens pour la paix au Proche-Orient.
- Organisation d'un sommet prévu à Istanbul sous l'impulsion de CGLU et de son groupe de travail pour la paix fin 2010.

### **V. Le Fonds de solidarité pour les collectivités locales palestiniennes**

Les conditions de vie de la population gazaouie tardent à s'améliorer et la reconstruction des infrastructures n'est toujours pas enclenchée. La situation socio-économique dans la bande de Gaza reste alarmante : la pauvreté et le chômage atteignent des niveaux sans précédents. 88% de la population de Gaza est aujourd'hui entièrement dépendante de l'aide internationale. La moitié des structures sanitaires de Gaza ont été endommagées. Parmi les besoins les plus urgents on note l'alimentation, l'eau potable, le gaz et le matériel médical.

La mission de Cités Unies France et du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine à Gaza et en Cisjordanie, du 1er au 8 mars 2009, a permis à une délégation d'élus de constater la situation de crise que doivent affronter les populations gazaouie et cisjordanienne.

Ce fonds ayant pour but de faire face à une urgence humanitaire n'est en aucun cas destiné à la reconstruction, c'est pourquoi il a été décidé lors de la dernière réunion du RCDP d'orienter le fonds sur deux volets : l'un, sanitaire et l'autre sécuritaire. D'autres projets sont encore en cours d'étude pour l'affectation de ce fonds d'urgence. En outre, Le montant des fonds récoltés par les collectivités françaises mobilisées s'élève à ce jour à près de 300 000 euros.

### **VI. Les outils de communications à disposition du RCDP**

- Mise à jour du répertoire de la coopération décentralisée franco-palestinienne ;
- Proposition de réalisation de nouvelles plaquettes RCDP, de stickers afin de rendre visible le fonds d'urgence à destination de Gaza.
- Envoi des DVD des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne.

## Deuxième Partie : Actualité des projets de coopération décentralisée

### I. Panorama de la coopération décentralisée franco-palestinienne

*Tableau récapitulatif de la coopération décentralisée franco-palestinienne*

CL Françaises	CL Palestiniennes	Domaines d'intervention
Arcueil	Hébron	Échange et éducation sportive, échanges de jeunes, actions solidaires, échange culturel, lecture publique, ateliers artistiques,
Bages	Village de Jalboun (sud de Jenine)	Échange de jeunes, aide à l'accès à Internet...
Bagnolet	Camp de Chatila au Liban	Animation. Amélioration du réseau électrique.
Belfort	Hébron	Santé, Jeunesse, Formation, Action sanitaire et sociale, Culture, Patrimoine, formation, soutien à la radio locale...
Besançon	Camp d'Aqbat Jaber (Jéricho)	Eau et assainissement, cirque
Bezons	Ouest Bani Zeid	Santé, soutien matériel et technique), culture, échanges éducatifs, développement économique.
Bordeaux	Ramallah	Signature de la convention de coopération à Bordeaux le 21 juin 2007 Gestion municipale et urbaine, environnement, développement durable, culture et patrimoine...
Bouguenais	Anabta	Rénovation d'une salle/équipement en ordinateurs/échanges des jeunes. Échanges sportifs.
Cergy-Pontoise	Village de Saffa (ouest de Ramallah)	Échange de jeunes/ agrandissement d'une école/ échange universitaire
Communauté Urbaine de Dunkerque, ville de Dunkerque	Gaza	Bibliothèque municipale, parc urbain, Echanges culturels...

Epinay-sur-Seine	Ramallah	Échanges culturels.
Evry	Camp de Khan Younes	Apprentissage de la langue française, jeunesse et sport, soutien au club des femmes, formation sportive, matériels scolaires, échanges culturels, aide d'urgence.
Gennevilliers	Al Bireh	Échanges de jeunes, formation santé, échanges culturels, création d'un centre multimédia, création d'un fonds des livres, cours de français, ...
Grenoble	Beit Sahour et Beit Jala	Jeunesse et sport, équipement, développement de l'économie locale, santé, échange scolaire, échange d'expérience.
Lille	Naplouse	
Lyon	Jéricho	Développement urbain, formation, culture, jeunesse. Conférence internationale pour la paix, gestion de l'eau, éclairage public.
Montreuil	Village de Beit Sira (ouest de Ramallah)	Signature de protocole au mois de mars 2005: échanges linguistiques, échanges universitaires, échanges sportifs, équipement de locaux de conseil local, développement économique, santé....
Nantes	Jéricho	Liens d'amitiés, soutien à la bibliothèque municipale.
Nanterre	Camp de réfugiés Dehaisheh - Bethleem	Échange des jeunes
Pierrefitte	Camp de Qalandia	Échange des jeunes
Rennes	Jéricho	Aménagement urbain, Achat d'une presse à raisin hydraulique mobile pour la coopérative agricole de Halhul (Cisjordanie), Participation au fonds de solidarité, Accueil d'un stagiaire de la Ville de Jéricho
Reze	Ville d'Abu Dis	Formation, rénovation du patrimoine culturel....
Ris Orangis	Salfeet	Assainissement, musique, bibliothèque, enseignement supérieure pour un étudiant en France
		Centre Socio-Culturel, Environnement,

La Roche-sur-Yon	El Yamoun	accueil des délégations d'élus.
Romans-sur-Isère	Beit Sahour	Tourisme, Développement local, Patrimoine, Santé, Formation culinaire et hôtelière, Plantation d'oliviers, soutien à l'artisanat à travers la création de liens commerciaux .....
Saint Nazaire	Département de développement des jeunes- Jérusalem.	Aide à la réalisation d'un Centre d'accompagnement à l'emploi (en cours)
Conseils Généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne	Qalqiliya, Tulkarem et Jenine	Eau et assainissement, PMI, réhabilitation des bibliothèques municipales, et d'un stade municipal à Tulkarem, infrastructures, formation des bibliothécaires, animation et équipements des bibliothèques, santé.....
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Gouvernorat de Bethleem	Lecture publique, création de bibliothèques, formation, santé, échanges culturels.....
Saint Brieuc	Battir	À déterminer prochainement
Vaulx-en-Verin	Beit Sahour	Jeunesse

## **II. Partenariats envisagés prochainement**

- La ville de Saint Brieuc va entrer en partenariat tripartite qui regroupe Saint Brieuc, Lamballe et la ville palestinienne de Kufur Thilith (est de Qalqilya).
- Le RCDP est en contact en ce moment avec la ville de Roubaix pour un partenariat avec la ville de Qabatia (sud de Jenine).
- Le RCDP est en contact avec la ville d'Aulnay-sous-Bois pour un partenariat avec la ville d'Al Ram (près de Jérusalem).
- Le RCDP est en contact avec la ville de Palaiseau pour un partenariat avec la ville de Ramallah.
- Le RCDP est en contact avec la ville d'Ivry/Seine afin d'officialiser les relations avec la commune de Jafna et le camp d'Al Jalazoun (nord de Ramallah).
- La ville de Fosse avec le village de Beline (coopération entre les associations des deux communes est déjà établie).

Le Président du RCDP, Claude Nicolet, se félicite pour la toute nouvelle adhésion au RCDP des communes d'Ivry, Saint Brieuc et Palaiseau.

## **Troisième partie : Dynamiques présentes et futur de la coopération**

---

### **I. La situation actuelle des mairies palestiniennes**

#### *La situation financière*

Le système local palestinien considère les municipalités autonomes financièrement, aussi les mairies ont des ressources propres pour financer leurs activités. Les principales ressources financières des municipalités sont : les taxes liées au permis de construction, les taxes de l'éducation, les taxes de propriétés (terres et bâtiments), les taxes de licenciement des magasins commerciaux et d'activités industrielles, les taxes des marchés, la vente d'électricité et d'eau, les taxes de traitement des eaux usées, les taxes de ramassage des déchets, et les taxes d'abattoirs. L'ensemble de ces ressources forme le budget annuel des mairies palestiniennes.

La crise économique que vivent les territoires palestiniens se répercute de façon importante sur les ressources des collectivités palestiniennes : les constructions sont faibles ; les activités commerciales et industrielles sont réduites, et la plupart des jeunes ne paient pas les taxes liés aux services municipaux en raison de la crise économique et du taux de chômage qui ne fait que s'accroître. Aujourd'hui, les recettes municipales ont diminué de près de 40% par rapport aux recettes de 2000.

Cette crise financière des municipalités palestiniennes n'est pas récente, mais elle s'est aggravée et menacent la continuité des services publics dans les Territoires. Les municipalités ne sont plus en mesure de payer les salaires de leurs fonctionnaires de manière régulière. Certaines mairies ne paient que la moitié des salaires, d'autres ne versent les salaires que tous les 2 ou 3 mois et enfin, d'autres demandent souvent des aides du gouvernement. Cela a eu pour conséquence l'organisation de grèves par des salariés, qui perturbent le fonctionnement des services municipaux.

#### *L'impact sur les projets locaux*

En raison de ces crises financières, les collectivités locales palestiniennes se trouvent contraintes de modifier leurs politiques de développement ainsi que leurs aspirations locales. Actuellement, les projets locaux les plus répandus sont les projets d'urgences et de première nécessité comme la réparation des voiries internes, des systèmes de canalisation et des réseaux d'électricité. Les projets sont réduits à l'entretien des services de base. La principale préoccupation des maires palestiniens est de conserver la légitimité des institutions municipales. Les autres questions relatives au fonctionnement de l'équipe municipale sont, la plupart du temps, évincées afin de limiter les dépenses.

Les mairies palestiniennes dépendent beaucoup plus qu'auparavant de l'aide internationale pour réaliser des projets qui nécessitent des budgets conséquents (voiries,

réseaux d'eau, réseaux d'électricité, jardins publics...). Normalement, ces projets sont définis en coordination avec le Ministère du gouvernement local, les bailleurs de fonds, et les mairies palestiniennes tout en respectant les priorités définies par le gouvernement.

### ***Besoins***

Avec plus de 7 années d'événements tragiques dus à l'occupation israélienne et aux attaques quotidiennes de l'armée israélienne, à l'arrêt de l'aide internationale, au conflit interpalestiniens, les mairies palestiniennes se trouvent confrontées à des difficultés majeures pour assurer ses fonctions. Au cours de cette période, la majorité des mairies palestiniennes ont modifié et adapté leurs plans de développement à la situation de crise. Les mairies ont dû faire des efforts conséquents pour assurer la continuité de ses services de base.

Les besoins prioritaires des mairies palestiniennes sont divers et concernent en particulier la réhabilitation/ maintenance des infrastructures gravement touchées par les opérations militaires. Ces besoins sont les conséquences de plusieurs facteurs tels que la proximité et la confiscation de terre en raison du Mur, des incursions israéliennes fréquentes, la manque des ressources locales, la petite taille (sans budget), etc.

## **II. Perspectives pour 2009/2010**

- Organisation d'un séminaire à Dunkerque sur la problématique suivante : « comment coopérer avec les territoires palestiniens et plus particulièrement avec les collectivités de la bande de Gaza ».
- Mise en place d'un programme de formation des étudiants palestiniens.
- Réponse à l'appel d'offre triennal du Ministère des affaires étrangères et européennes.
- Organisation du séminaire thématique sur la culture
- Participation du RCDP aux activités prévues dans l'Agenda du Réseau Européen des collectivités locales
- Travail en coordination avec la Commission MED de CGLU
- Création et mise à jour des outils de communication du RCDP : réactualisation des plaquettes d'information du RCDP (en français, anglais et arabe).
- Organisation d'une mission en Palestine
- Répondre davantage aux besoins prioritaires des municipalités palestiniennes en ciblant les projets : Les domaines de compétences des mairies palestiniennes portent sur l'électricité, l'eau et l'assainissement, les routes internes, la santé publique, collecte et traitement des déchets, l'organisation des marchés, l'aménagement/ plan urbain, les espaces verts, la construction des écoles ... Compte tenu de la situation précaire dans laquelle se trouvent les municipalités palestiniennes en raison de la crise économique, leurs priorités sont désormais tout ce qui attrait à la gestion de l'eau et l'assainissement, l'électricité et la gestion des déchets. Il est important de prendre en compte ces nouvelles réalités dans les nouveaux projets.
- **Elargir les partenariats** : La construction du mur, la confiscation des terres, les blocages et les activités militaires de l'armée israélienne ont certes eu des conséquences pour

l'ensemble des municipalités palestiniennes et de leurs citoyens, mais certaines communes sont plus touchées que d'autres. En effet, certaines communes situées le long du mur ont perdu leurs terres, se retrouvent isolées, et n'ont plus de perspectives de développement. Il est nécessaire de prendre en compte cette réalité et d'élargir les partenariats en direction de ces municipalités. Certaines de ces communes ont déjà demandé à l'antenne RCDP de Ramallah de leur trouver des partenaires français.

- **Développer des initiatives communes** : L'initiative menée par le RCDP dans le cadre du Fonds de Solidarité a permis de mobiliser les collectivités françaises autour d'un projet commun et de donner de la visibilité à cette action de solidarité. Il serait intéressant de réitérer ce type d'initiative, en poursuivant par exemple le Fonds de Solidarité afin de soutenir des projets.
- **Les Conseils des Services Communs (CSC), un partenariat possible** : Les conseils des services communs sont des structures locales, comme les municipalités, qui ont été créés pour fédérer les moyens techniques et financiers des municipalités palestiniennes pour la réalisation de projets. Le CSC se compose d'un président et d'une Assemblée Générale formée d'élus représentant leurs collectivités locales. Cette Assemblée Générale élit un comité administratif. Le CSC dispose d'une équipe technique qui assure la bonne coordination entre les collectivités, un soutien technique aux collectivités, le lien avec d'autres organismes (gouvernementaux, internationaux, locaux....etc). L'objectif du Ministère du Gouvernement local, à travers la mise en place de CSC, est de regrouper les collectivités afin de fédérer les moyens dans des projets communs et plus visibles. Aussi, il serait intéressant de développer des partenariats entre collectivités françaises et les CSC, ce qui permettrait ainsi d'impliquer des villages (faisant parti du CSC) dans la coopération décentralisée franco-palestinienne.
- **Augmenter le nombre d'adhérents au RCDP**: L'action la plus importante devant être poursuivie en 2009/2010 est de promouvoir l'adhésion des collectivités locales françaises au RCDP. Les maires palestiniens demandent aujourd'hui que les liens et les actions de coopération entre les collectivités locales françaises et palestiniennes s'intensifient. La plupart des communes palestiniennes expriment le souhait d'avoir un partenaire français.
- **Développer les échanges avec des ONG locales, européennes et internationales** : Compte tenu de la situation critique en Palestine, plusieurs ONG travaillant sur plusieurs volets intensifient leur travail dans la région. Certaines activités de ces ONG se croisent avec celles du RCDP. Il faudrait donc coordonner nos actions avec ces ONG et échanger les informations de manière plus régulière afin d'éviter la multiplication des actions et d'avoir des initiatives complémentaires.
- **Renforcer la coopération avec le Consulat Général de France à Jérusalem** : le RCDP maintient des relations de coopération étroites avec les services du Consulat Général de France à Jérusalem, avec notamment le SCAC et le service des visas. L'échange d'information sur la coopération décentralisée franco-palestinienne et sur les programmes consulaires de soutien se fait de façon régulière.